

**FIDUCIE DU FONDS DE GESTION POST-FERMETURE
DE M.R.C. DE BELLECHASSE**

DÉCLARATION DU FIDUCIAIRE


À titre de fiduciaire, nous déclarons conformément à la convention de fiducie intervenue le 11 septembre 2002, cette dernière donnant suite aux exigences précisées à la condition « 12 » du décret 803-2002 adopté le 26 juin 2002, les faits suivants :

- Sur la base du rapport que nous a soumis WSP Canada Inc. daté du 12 décembre 2025, lequel a considéré la période d'exploitation du 29 octobre 2024 au 30 octobre 2025, le volume d'enfouissement total net au cours de l'année 2025 est établi à 27 648 m³.
- Sur la base du même rapport que nous a soumis WSP Canada Inc. le volume total enfoui dans le lieu d'enfouissement depuis son ouverture est d'environ 691 067 m³.
- Le taux de 8,92\$ par m³ est confirmé par le MELCCFP dans une lettre reçue le 12 novembre 2024, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.
- La contribution requise pour l'année 2025 était de 246 620.16 \$.
- La constituante a versé une contribution pour l'année 2025, d'un montant de 246 620.16 \$. Nous constatons donc que la contribution à recevoir pour l'année 2025 a bien été reçue.
- Le patrimoine fiduciaire en date du 1^{er} janvier 2025 était de 2 599 118,57 \$.
- Le patrimoine fiduciaire au 31 décembre 2025 s'élève à 2 906 572.58 \$.

Signée à Montréal, ce 17 mars 2026

FIDUCIE DESJARDINS INC.

PAR :


Valérie Dubois